

Sous -direction Technique
Réf : AT/DO12/Sous-D. TEC/ 51/2023

Date : 29/03/2023

A / Monsieur : RADJAI OKBA
Gérant De l'entreprise RADJAI OKBA
ADRESSE : RUE RADJAI AMMAR /MESKIANA
OUM EL BOUAGHI

Objet : 2eme MISE EN DEMEURE

Projet : Travaux de raccordement D'ABONNES FTTH au profit du CMP Bir el Ater.
ODS N° : 55/2023 DU 15/02/2023.

Il m'a été donné de constater que vous avez abandonné les travaux de raccordement des abonnées FTTH au niveau du CMP Tébessa 2 depuis le 25/02/2023 à ce jour.

J'ai le regret de vous mettre en demeure pour reprendre les travaux dans le plus bref délai.

- A cet effet, je vous mets en demeure de reprendre les travaux dans un délai de 08 jours, afin de procéder.
- A défaut, nous serons contraints de résilier le contrat objet de ces travaux à tort et exclusifs.

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
de Tébessa P / Le Directeur Opérationnel
Des Télécommunications/ Tébessa

Noureddine SIARI

Accusé de réception

Je soussigne : représentant de l'entreprise :
certifié avoir reçu lele présent mise en demeure . Abonnement

(Signature et cachet)

